

premier degré option Sport boules

RNCP2707 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant le support technique sport boules dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille, initie, et perfectionne tous publics, individuellement ou collectivement, à la pratique des épreuves sportives de Sport-Boules, ainsi qu'au jeu stratégique à composante traditionnelle.

Il encadre un joueur ou un groupe de joueurs lors des compétitions ou stages techniques départementaux et régionaux.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il organise, anime, et conduit des projets d'animation et d'entraînement au sport boules.

Il entraîne les différents publics, en développant leurs qualités physiques et techniques, en optimisant leur niveau de performance par spécificité technique.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe au fonctionnement, ainsi qu'à la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de sa structure.

Il participe à la gestion prévisionnelle du matériel pédagogique.

Il participe à la structuration et au développement du club.

Il encadre et coordonne l'équipe pédagogique de la structure.

Il promeut la pratique du Sport-Boules, et organise des manifestations au sein de sa structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Sensibiliser les différents publics à l'activité.

Améliorer la performance physique et technique des pratiquants.

2

Maîtriser le développement psychomoteur de l'enfant et repérer les capacités psychomotrices individualisées.

Appliquer les fondamentaux techniques de l'activité pour construire des situations d'apprentissage et mettre en place des situations d'évaluation.

Exploiter des tests d'évaluation pour fixer des objectifs réalistes.
 Concevoir des séances et des cycles de perfectionnement.
 Intégrer dans ses activités d'animation et d'entraînement, des cycles d'apprentissage et de perfectionnement adaptés au niveau, aux caractéristiques et besoins du public.
 Planifier, animer, et organiser des séances d'entraînement, en faisant des choix pédagogiques adaptés.
 Animer des entraînements individuels et collectifs.
 Maîtriser les épreuves fédérales par catégorie, et s'adapter aux contraintes des différents publics.
 Observer et analyser les différentes gestuelles
 Utiliser les grilles d'observation et d'évaluation des facteurs limitants du pratiquant.
 Argumenter et justifier ses choix pédagogiques.
 Réguler l'échec ou la réussite.
 Individualiser son enseignement.
 Expliquer les différentes techniques de lancer.
 Utiliser judicieusement le matériel spécifique.

3

Analyser les besoins des publics et partenaires à partir de la connaissance de l'environnement.
 Elaborer et mettre en place une démarche de sensibilisation au sport boules.
 Maîtriser le cadre juridique et institutionnel lié à l'action sportive.
 Participer à la budgétisation du projet, et animer le réseau médiatique.
 Organiser des manifestations sportives.
 Concevoir des supports de communication et promotionnels et les diffuser.
 Coordonner l'équipe pédagogique, en définissant les rôles, en motivant ses collaborateurs, et en dirigeant l'opérationnalisation de l'action.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de sport boules. animateur ou animateur sportif
 Educateur territorial des APS (sur concours)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option sport boules, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2707/>